

COMMUNE



de SAINT-YORRE

**PROCES VERBAL de la séance  
du Conseil d'Administration**

**Séance du 04 décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 04 décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président.

**Étaient présents :**

- M. KUCHNA Joseph
- Mme MOUBAMBA Stéphanie
- M. LABONNE Gérard
- M. MARCAUD Hugues
- Mme BRUYERE Mireille
- Mme CONDON Michèle
- Mme GAILLOT Nicole
- Mme SALGUES Marinette

**Absents excusés :**

- M. DESCAMPS Guillaume

**Personnel administratif invité :**

- Mme OTTO Flora
- Mme RAQUIN Marlène
- Mme DESTREE Sandrine

M. Joseph KUCHNA, Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h00. Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration et constate que le quorum est atteint.

Mme Michèle CONDON est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Président depuis le Conseil d'Administration du 21 septembre 2023 :

**15/2023 : Aide au restaurant scolaire du mois de septembre 2023**

**16/2023 : Aide au restaurant scolaire du mois d'octobre 2023**

## SERVICE ENFANCE JEUNESSE :

### *1- Accueil collectif de mineurs O<sup>2</sup> Bulle : budget et tarifs du séjour neige 2024*

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs du séjour neige de l'Accueil collectif de mineurs O<sup>2</sup> Bulle prévu du 19 au 23 février 2024 ;

Monsieur le Président présente les budgets prévisionnels proposés.

<b>BUDGET PREVISIONNEL SEJOUR NEIGE 2024</b>		<b>16 enfants + 2 animateurs</b>
<b>CHARGES</b>		
<b>ACTIVITES</b>	Activité Raquettes + Accompagnateur	190
	Escape game + animation pain *Nouveauté	260
	Chiens de traîneaux	360
	Location 8 luges	56
<b>HERBEGEMENT</b>	Gîte	1690
<b>TRANSPORT</b>	Carburant (50€/minibus)	100
	Location Minibus Leclerc	195
<b>ENCADREMENT</b>	Héloïse + Frédéric avec charges	1942
<b>ALIMENTATION</b>	Courses	350
<b>TOTAL</b>		<b>5143</b>
<b>RECETTES</b>		
<b>SUBVENTIONS</b>	Prévision PSO CAF	432
	Prévision Subvention L2A	450
<b>PARTICIPATIONS FAMILLES</b>	Familles Saint-Yorre et communes part.	14 3710
	Familles communes non part.	2 630
<b>TOTAL</b>		<b>5222</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>79,00 €</b>

## TARIFS SEJOUR NEIGE :

<b>Tarif horaire</b>	<b>Jusqu'à 0.63 €</b>	<b>0.64 € à 1.01 €</b>	<b>1.02 € et 1.29 €</b>	<b>Plus de 1.30€</b>
<b>Revenus annuels</b>	<b>Soit entre 9049.92 € et 22 000 €</b>	<b>Soit entre 22 000.01 € et 35 000 €</b>	<b>Soit entre 35 001 € et 45 000€</b>	<b>Soit plus de 45 000.01€</b>
<b>Saint-Yorre et communes partenaires</b>	<b>190 €</b>	<b>240 €</b>	<b>290 €</b>	<b>340 €</b>
<b>Communes non partenaires</b>	<b>240 €</b>	<b>290 €</b>	<b>340 €</b>	<b>390 €</b>

Le Conseil d'Administration est invité à délibérer sur ces tarifs.

**Vote POUR** à l'unanimité

## 2- Décision modificative n°1 – Accueil collectif de mineurs O² Bulle

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 1 du budget Accueil Collectif de Mineurs O² Bulle et propose le réajustement du budget comme suit :

### Section fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
6413- Personnel non titulaire	20 000.00 €	
7588 – Autres produits exceptionnels		20 000.00 €

Le Conseil d'Administration, l'exposé de son Président entendu,

**APPROUVE** la décision modificative : réajustement du budget, comme décrite ci-dessus.

**Vote POUR** à l'unanimité

### Questions diverses

- **Retour sur les vacances de la Toussaint** : 80 inscrits sur la 1<sup>e</sup> semaine, 72 sur la 2<sup>e</sup> semaine. Le thème tournait autour du dessin animé Shrek. Ont été organisées des sorties à la ludothèque, à la médiathèque, ou encore la chasse aux bonbons dans les rues de Saint-Yorre pour les + de 6 ans. 42 enfants accueillis sont des enfants de Saint-Yorre, 56 enfants des communes partenaires, et 25 enfants des communes non partenaires.
- **Ouverture de l'accueil du 2 au 5 janvier 2024** : 50 inscrits contre 2 enfants issus de communes non partenaires refusés. Sur les 50 enfants, il n'y a que 12 Saint-Yorrais, 28 enfants des communes partenaires et 10 des communes non partenaires. Une baisse de fréquentation est remarquée, certainement liée au fait que les jours fériés (25/12 et 01/01) tombent en pleine semaine. Le Conseil d'Administration se demande s'il y a un intérêt à ouvrir le SEJ pour si peu de Saint-Yorrais.
- **Problème de capacité d'accueil à l'ancien PIC (accueil périscolaire)** : le SEJ a une capacité légale d'accueil de 36 enfants. Au 30/11, sur 43 soirs de périscolaire, le SEJ dépasse 18 fois les capacités d'accueil. Cela reste sur un laps de temps court, de 16h45 à 17h30. Une solution est à envisager rapidement.
- **Point RH** : Claudine Mondière a été recrutée en remplacement de Sylvie Dedit. Retour de la responsable du service jeunesse, Mme RAQUIN Marlène depuis le 20/11/2023.

### MARPA :

## 3- Décision modificative n°1 – MARPA

Monsieur le Président présente la décision modificative n° 1 du budget MARPA et propose le réajustement du budget comme suit :

### Section fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
6132- Autres	-10 000.00 €	
64131- Rémunérations principales	10 000.00 €	

Le Conseil d'Administration, l'exposé de son Président entendu,

**APPROUVE** la décision modificative : réajustement du budget, comme décrite ci-dessus.

**Vote POUR** à l'unanimité

### Questions diverses

- **Départ d'un résident** : le départ d'un résident le 15/10/2023 a permis de calmer les tensions qu'ils pouvaient y avoir à la MARPA suite au comportement de ce dernier. Il avait notamment commis plusieurs vols.
- **Taux d'occupation** : Départ de 3 personnes depuis mi-octobre. Les appartements sont de nouveau réservés et il n'y a plus de personnes sur liste d'attente.
- **Point RH** : deux agents ont passé l'écrit du concours d'agent social et sont admissibles à l'oral qui se déroulera le 05/12/2023. Également, Rachida ZAROUAL va être stagiairisée à compter du 01/01/2024.

### SAD :

#### Questions diverses

- **Bilan de l'activité du SAD** : depuis le dernier Conseil d'Administration en septembre, le SAD a perdu 8 bénéficiaires suite à des décès ou des entrées en EHPAD après hospitalisation. Il y a 4 nouveaux bénéficiaires dont les prises en charge restent simples, et ne permettent pas de combler la perte d'heures.

Le service a repris l'activité le week-end.

Les aides à domicile bénéficieront sur l'année 2024 d'une sensibilisation aux équipements médicaux afin de permettre au service de pouvoir accepter plus de prises en charge lourdes. Cette formation se fera le 11/04/2024.

- **Résultats de l'enquête de satisfaction 2023** : Des enquêtes de satisfaction ont été envoyées aux agents du SAD et aux bénéficiaires.

L'enquête de satisfaction destinée aux agents est très positive. Le seul point revenant le plus souvent est celui des douleurs physiques.

L'enquête de satisfaction destinées aux bénéficiaires est également positive. Il y a un bon retour du service administratif. Il est souligné un système de facturation trop complexe (relevé d'heures transmis chaque fin de mois puis un avis de sommes à payer transmis un à deux mois plus tard). Les suggestions relevées sont l'embauche de plus de personnel, la mise en place du prélèvement automatique, plus d'initiatives de la part des aides à domicile, et l'entretien des extérieurs. La directrice du SAD rappelle que la mise en place du prélèvement automatique est en cours, et que l'entretien des extérieurs ne fait pas partie des missions d'une aide à domicile.

### CCAS :

#### *4- Aide au chauffage : revalorisation du montant pour l'année 2023-2024*

---

Chaque année, le CCAS accorde une aide au chauffage aux personnes âgées de plus de 65 ans, sous conditions de ressources. La demande d'aide se fait en mairie sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31

mars. Une seule demande par foyer et par période est acceptée. Cette aide est attribuée en fonction de l'évolution de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Pour l'année 2023-2024, Monsieur le Président propose de fixer le plafond d'attribution de l'aide au chauffage à :

- 11 533,02 € pour une personne seule ;
- 17 095,06 € pour un couple.

En se basant sur l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation, il est proposé de fixer le montant de l'aide pour l'année 2023-2024 à **718,00 €**.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**Vote POUR** à l'unanimité

### *5- Aide au chauffage : étude des demandes*

---

Monsieur le Président rappelle les plafonds de ressources 2023-2024 pour l'attribution de l'aide au chauffage ainsi que le montant de l'aide :

- ▶ Personne seule : 11 533,02 €
- ▶ Couple : 17 095,06 €

**Le montant de l'aide au chauffage 2022-2023 est de : 718,00 €**

L'aide au chauffage est attribuée à 12 Saint-Yorrais.

### *6- Dispositif « Permis de conduire »*

---

Monsieur le Président rappelle les modalités d'attribution de l'aide au financement du permis de conduire instauré par la délibération n° 37/2020 du CCAS :

- ▶ Dispositif à destination des jeunes Saint-Yorrais âgés de 15 à 25 ans non révolus sous condition de ressources (revenu fiscal de référence inférieur à 60 000 €) ;
- ▶ Aide de 410,00 € versée directement à l'auto-école choisie par le bénéficiaire après la réalisation de 35 heures d'activités d'intérêt collectif pour la Commune de Saint-Yorre.

L'aide au permis a été attribuée à deux jeunes Saint-Yorrais.

### *7- CCAS : Présentation du Rapport Social Unique 2022 (annexe 1)*

---

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le bilan social 2022 relatif au personnel du CCAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

**PREND CONNAISSANCE** du bilan social unique 2022 relatif au personnel du CCAS, tel que présenté en annexe.

## Questions diverses

- **Retour sur la semaine bleue :** bilan très positif. Seuls deux ateliers n'ont pas fonctionné : l'atelier à la ludothèque n'a réuni qu'une personne, et le thé dansant a réuni moins de personnes que l'année précédente. Les ateliers cuisine et poterie ont réuni une dizaine de personnes, l'atelier gym douce a eu son lot d'habitues et une nouvelle personne, bénéficiaire du SAD, s'est inscrite pour participer aux séances à venir. Les ateliers organisés par le service jeunesse ont également eu du succès.
- **Retour sur le repas des anciens :** retour général très positif. Repas très apprécié. Le Conseil d'administration a profité de ce moment pour choisir l'orchestre qui interviendra lors du prochain repas des anciens. Après consultation des différents devis reçus, le Conseil d'Administration fait le choix de faire confiance à Patrick Fradin. La date retenue est donc le 10 novembre 2024.
- **Choix définitif du prestataire pour le colis des anciens :** le prestataire retenu pour les colis des anciens 2023 est la société HELFRICH en Alsace. La proposition de Cocci Market n'a pas été retenue, celle-ci étant moins intéressante. La distribution des colis a débuté le 01/12/2023.
- **Information sur les événements 2024 du CCAS :** Madame MOUBAMBA présente les projets portés par le CCAS sur 2024.

Un premier projet concerne la sensibilisation aux gestes qui sauvent, et sera proposé aux Saint-Yorrais de plus de 10 ans, et pris en charge en totalité par le CCAS. Les dates retenues sont les 07 et 10/02/2024. Une communication sera faite à compter de début janvier.

Le CCAS profitera de la journée des droits de la femme du 08/03 pour porter un projet autour du même thème. Plusieurs animations seront proposées, notamment un atelier autour de la mise en beauté de la femme par l'institut Terrade, la venue d'une sophrologue, du Centre d'Information sur les Droits de la Femme et de la Famille, et une lecture théâtralisée sera également proposée le 16/03 par la troupe « les Filles de Simone ». D'autres ateliers sont attendus sur le mois.

- **Projet de laverie solidaire :** Madame OTTO présente l'ébauche de projet de laverie solidaire proposée par l'association Viltais. Un bus aménagé de plusieurs lave-linges et sèche-linges, serait mis à disposition des usagers dans le besoin sur toutes les communes qui souhaiteraient participer au projet. Un ordinateur serait également mis à disposition pour effectuer d'éventuelles démarches administratives. Se pose la question de la gestion des eaux usées, et de la fourniture d'électricité. Lorsque le projet sera finalisé, l'association Viltais devrait de nouveau organiser une rencontre afin de lister les communes intéressées.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**

Le Président,

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Michèle CONDON